



Wallis, le 13/03/2026

Examens

n° 2026-037-1D CAFIPEMF

Affaire suivie par :

Siakuvasa TALAHA

Tél : (681) 72 15 47

Mél : ve-examens-concours@ac-wf.wf

BP 244 Mata-Utu

98600 UVEA

WALLIS ET FUTUNA

La Vice-rectrice des îles Wallis et Futuna,

à

Mesdames, Messieurs les enseignants

formateurs du premier degré

s/c de Madame l'Inspectrice du premier degré

POUR AFFICHAGE

Objet : AVIS D'EXAMEN DU CAFIPEMF – SESSION 2026

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur

Références :

Décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 modifié

Arrêté du 4 mai 2021 abrogeant l'arrêté du 20 juillet 2015

Circulaire du 19 mai 2021 abrogeant la circulaire du 21 juillet 2015

Conformément à l'arrêté du 04 mai 2021 fixant les modalités d'organisation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur – CAFIPEMF, j'ai l'honneur de vous informer qu'une session d'examen est ouverte au titre de la session 2026 à l'académie de Wallis et Futuna.

1 – Conditions d'inscription à l'examen

L'examen du CAFIPEMF de la session 2026 s'adresse UNIQUEMENT aux professeurs des écoles titulaires en activité sur un poste de formateur et justifiant de cinq années de services effectifs d'enseignement au 31 décembre de l'année d'examen, soit au 31 décembre 2026.

L'examen se déroule sur une année scolaire et comprend deux épreuves.

Le professeur des écoles exerçant sur un poste de formateur qui désire se présenter à l'examen se déclare candidat auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dans laquelle il exerce. Il bénéficie d'une visite ou d'un entretien conseil de l'inspecteur. Une attestation de la tenue de la visite conseil est remise par l'inspecteur au candidat qui la joindra à son dossier d'inscription. Il ne s'agit pas d'un avis mais d'un document précisant que la visite-conseil a bien eu lieu (*annexe 1*).

Au regard des besoins, le vice-rectorat fixe le nombre de candidats qui pourront s'engager dans la préparation au CAFIPEMF. Par conséquent l'inscription ne devient définitive qu'après confirmation par la division des examens et concours que la candidature a été retenue. Cette décision fera l'objet d'une information aux candidats au plus tard le vendredi 27 mars 2026.

Les candidats retenus suivront une formation d'une durée équivalente à 5 semaines qui débutera le 28 mars 2026 et se terminera le 3 mai 2026.

**Les inscriptions se dérouleront du mardi 17 mars au samedi 21 mars 2026 – 17H
délai de rigueur.**

Le dossier d'inscription (*annexe 2*) est renseigné et signé par le candidat et accompagné des pièces justificatives :

- Etat de service ;
- Arrêté d'affectation ;
- Attestation de visite-conseil ;

Il est à envoyer à la division des examens et concours à l'adresse mail : ve-examens-concours@ac-wf.wf

Les candidats devront respecter scrupuleusement les délais. Aucune candidature ne sera acceptée une fois les inscriptions closes.

2 – Nature des épreuves de l'admission

L'examen du CAFIPEMF se déroule sur une année scolaire et comprend deux épreuves d'admission.

2.1 – Première épreuve d'admission

Cette épreuve comprend deux séquences consécutives de 6 minutes chacune avec une pause de 15 minutes entre la séquence 1 et la séquence 2 :

Séquence 1 : observation par le jury d'un temps d'enseignement assuré par le candidat ;

Séquence 2 : entretien immédiatement consécutif à la séquence 1 entre le candidat et le jury.

Aménagement de la première épreuve d'admission :

Les candidats formateurs déchargés de classe peuvent faire valoir leur expérience professionnelle et bénéficier d'un aménagement d'épreuve pour la première épreuve uniquement. Les candidats doivent impérativement en formuler le souhait au moment de l'inscription.

Le thème de l'action collective de formation ou de la réunion pédagogique animée porte, au choix du candidat :

- *soit sur le français en école élémentaire ou sur les activités langagières en école maternelle ;*
- *soit sur les mathématiques en école élémentaire ou sur la construction du nombre en école maternelle.*

2.2 – Deuxième épreuve d'admission

Cette épreuve se déroule dans un délai maximum d'un mois maximum après la première épreuve. Elle se compose de quatre séquences. Les séquences 1 et 2 sont immédiatement consécutives avec une pause de 15 minutes entre les deux séquences.

La séquence 3 a lieu hors de la présence du jury, le candidat dispose de 15 jours pour réaliser à l'issue des séquences 1 et 2 le rapport de visite.

La séquence 4 se tient entre 3 et 4 semaines après la date de la séquence 2.

Séquence 1 : observation par le candidat d'un enseignant en exercice dans une classe en présence du jury (60 minutes) ;

L'observation a lieu dans une classe d'école maternelle ou d'école élémentaire. L'enseignant observé durant sa pratique de classe est volontaire pour se prêter à l'exercice. Le candidat peut demander au professeur des écoles observé de mettre à sa disposition le ou les documents de préparation de la séance qu'il conduit et tout autre document qu'il jugera utile pour aider à l'appréciation de cette séance.

Séquence 2 : analyse de la séance observée par le candidat avec l'enseignant concerné en présence du jury (30 minutes) ;

Séquence 3 : production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1 ;

Le rapport de visite prend la forme d'un écrit rédigé sur papier libre d'une longueur maximum de deux pages. Il est transmis par le candidat au service organisateur dans un délai de deux semaines après la date de la séquence 2 (annexe 3).

Séquence 4 : entretien du candidat avec le jury (60 minutes) ;

Le candidat procède à une analyse distanciée de son entretien avec l'enseignant observé lors de la séquence 2, explicite ses intentions et présente le rapport de visite rédigé en séquence 3.

La Vice-rectrice,

Régine Vigier



Calendrier des opérations :

Mardi 17 au samedi 21 mars 2026	Période d'inscription des candidats Envoi dossier par mail : ve-examens-concours@ac-wf.wf
Lundi 23 mars au vendredi 3 avril 2026	Validation des dossiers de candidatures
Au plus tard vendredi 27 mars 2026	Information aux candidats de la sélection le dossier de candidature
Lundi 30 mars au lundi 4 mai 2026	Formation des candidats : - 3 temps de formation en présentiel ou en visio - Parcours M@gistère
Lundi 1 ^{er} juin au vendredi 5 juin 2026	Epreuves d'admission 1 et 2
Jeudi 2 juillet 2026	Jury final
Au plus tard le 6 juillet 2026	Publication des résultats
Vendredi 24 juillet 2026	Remise des diplômes

Annexes :

Annexe 1 : Attestation de la visite conseil

Annexe 2 : Dossier d'inscription

Annexe 3 : Page de présentation du rapport de visite